

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Fête médiévale 13 et 14 juin 2025 – Devis pour la location de chapiteaux / Société SAS Ô LOCATION (1.1)**
Service : Culture, Évènements et Associations (NK)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU le budget 2025,

VU le devis n° DE00000231 du 03/01/2025 de la société SAS Ô LOCATION annexé, pour la location de chapiteaux les 13 et 14 juin 2025 à l'espace Perdtemps,

VU l'engagement n° 25D-000125,

CONSIDÉRANT que la signature avec la société SAS Ô LOCATION dudit devis, relève du cadre des marchés à publicité libre et adaptée, articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique,

DÉCIDE

✚ **DE SIGNER** le devis précité pour un montant total de 3 600 euros HT, soit 4 320 euros TTC.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 15 janvier 2025.
Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 17 janvier 2025, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 17 janvier 2025.